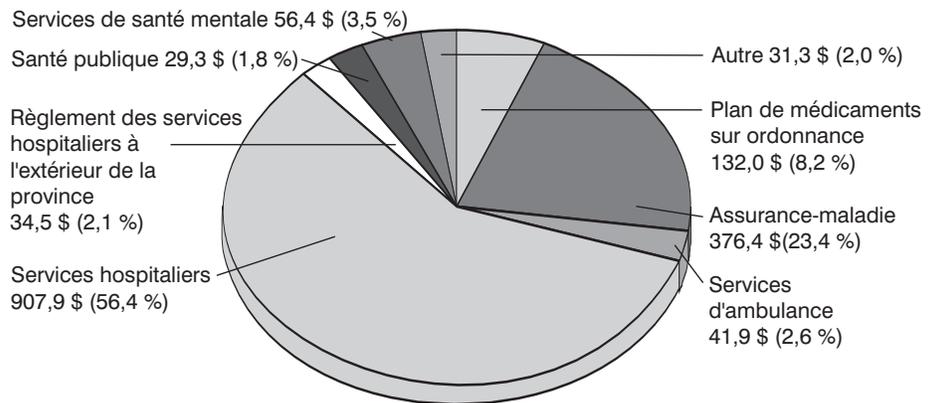


Dépenses du ministère			
	Budget principal des dépenses, 2004-2005 (millions \$)	Budget principal des dépenses, 2003-2004 (millions \$)	% (de diminution) % augmentation
Santé et Mieux-être (total)	1 609,7	1 478,4	8,9
Services hospitaliers	907,9	845,0	7,4
Assurance-maladie	376,4	327,3	15,0
Plan de médicaments sur ordonnance	132,0	114,5	15,3
Règlement des services hospitaliers à l'extérieur de la province	34,5	32,4	6,5
Santé publique	29,3	29,9	(2,0)
Services de santé mentale	56,4	56,6	(0,4)
Services d'ambulance	41,9	37,9	10,6
Autre	31,3	34,7	(9,8)

- Le taux de croissance global du budget du ministère est de 8,9 % plus élevé par rapport aux prévisions de 2003-2004.
- Le budget des Services hospitaliers comprend l'achat d'équipement autre qu'en capital et le régime d'assurance responsabilité des hôpitaux.
- AUTRE comprend la formation médicale, l'équipement de réadaptation à l'intention des personnes âgées, la planification, la technologie de l'information et la gestion.
- La Santé publique comprend le Service provincial d'épidémiologie

Santé et Mieux-être Budget 2004-2005 en millions de \$

1 609,7 millions \$



Augmentation du budget pour l'exercice 2004-2005 : 131,3 millions \$

Santé publique et services médicaux : augmentation de 70,0 millions \$

Plan de médicaments sur ordonnance 17,5 millions \$

Assurance-maladie 49,1 millions \$

Autre 3,4 millions \$

Services en établissement : augmentation de 66,2 millions \$

Services hospitaliers 62,8 millions \$

Services d'ambulance 3,9 millions \$

Autre : diminution de 4,9 million \$/transferts

Financement des régies régionales de la santé				
Augmentation du financement				
Régions	2003-2004 (millions \$)	2004-2005 (millions \$)	\$	%
1 (Beauséjour)	96,6	103,9	7,3	7,6
1 (Sud-est)	125,3	135,5	10,2	8,1
2 Saint John	217,1	227,1	10,0	4,6
3 Fredericton	151,2	158,7	7,5	4,9
4 Edmundston	60,0	64,9	4,9	8,2
5 Campbellton	56,4	57,6	1,2	2,2
6 Bathurst	89,7	96,4	6,7	7,5
7 Miramichi	45,3	46,9	1,6	3,5
Total	*841,6	*891,0	49,4	5,9

** Comprend d'autres sources de financement comme par exemple les patients de l'extérieur de la province et les chambres privées.*

Le financement ci-haut accordé aux RRS comprend les augmentations aux programmes, mais ne comprend pas les sommes nécessaires pour respecter les dispositions des conventions collectives qui ne sont pas signées. Ces sommes seront versées aux budgets des régies régionales de la santé au fur et à mesure que les conventions collectives seront signées. Les chiffres ne comprennent pas les sommes allouées pour les services cliniques de santé mentale.

Ce financement vise le réseau hospitalier de soins aigus, y compris le Programme extra-mural et les Services de traitement des dépendances de la Direction du programme des services hospitaliers.

Le financement pour l'exercice financier 2004-2005 comprend des fonds additionnels pour les augmentations de salaires connues.